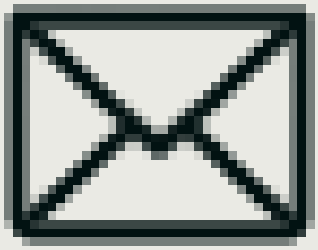
Zoom
sur

[Ce jour-là] 6 novembre 1875 : l'ICP est officiellement créé

Fondé en 1875 par Mgr Maurice d'Hulst, l'Institut Catholique de Paris célèbre ses 150 ans d'existence. Né de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'ICP a su allier excellence académique et valeurs chrétiennes. Retour sur un héritage visionnaire qui continue d'inspirer des milliers d'étudiants.

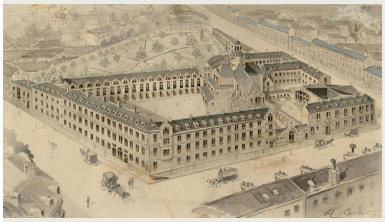


Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

En savoir plus

Découvrez notre site dédié aux 150 ans de l'ICP



ICP

150 ANS DE L'ICP CULTURE

Un projet visionnaire : la naissance de l'ICP en 1875

Le 12 juillet 1875 marque un tournant décisif pour l'enseignement supérieur français. La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur est promulguée, mettant ainsi fin au monopole de l'État. Dès le lendemain, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, confie à Maurice d'Hulst, jeune vicaire général de 34 ans, une mission ambitieuse : créer une université catholique dans la capitale.



Mgr d'Hulst

Avec une énergie remarquable, Mgr d'Hulst relève le défi. En trois mois seulement, il fonde les Facultés de Droit, de Lettres et des Sciences, qu'il installe dans l'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard. En 1880, l'établissement prend officiellement le nom d'**Institut Catholique de Paris (ICP)**. Nommé premier recteur, Maurice d'Hulst dirigera l'institution jusqu'à sa mort en 1896.

Sa vision ? Offrir une **formation universitaire d'excellence**, enracinée dans les valeurs chrétiennes, tout en dialoguant avec les savoirs modernes et les défis de son temps. En 1878, il crée l'École de Théologie, élevée au rang de Faculté en 1889, parachevant ainsi le projet académique initial.

La loi Laboulaye : un cadre législatif libérateur

La création de l'ICP s'inscrit dans le contexte de la **loi du 12 juillet 1875**, dite **loi Laboulaye**, qui proclame que *« l'enseignement supérieur est libre »*. Après d'intenses débats parlementaires, cette loi autorise citoyens et associations à fonder des établissements d'enseignement supérieur, mettant fin au monopole étatique.

Cette liberté nouvelle permet aux catholiques de développer un modèle éducatif alternatif, fondé sur le pluralisme et l'ouverture intellectuelle. L'Institut Catholique de Paris en devient ainsi l'un des pionniers.

Aujourd'hui, l'ICP accueille 11 000 étudiants

Depuis 150 ans, **l'Institut Catholique de Paris a fait ses preuves en termes d'excellence académique et de créativité, offrant des formations ouvertes à tous et adaptées aux enjeux du monde contemporain** grâce à ses 6 Facultés, ses 5 instituts de formation professionnelle et ses 9 écoles associées. Chaque année, l'ICP accueille 11 000 étudiants, 1 000 personnels enseignants et chercheurs et 250 doctorants sur ses campus de Paris, Reims et Rouen ainsi que sur son antenne de Tours.

Sa signature, *L'esprit grand ouvert sur le monde*, est devenue l'emblème de campus historiques rénovés en interaction constante avec la Cité, mais aussi de l'attention toute particulière portée au développement intégral de l'étudiant, aux relations avec l'

environnement socio-économique et politique, et à la réputation internationale de son unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA7403) labellisée par l'État depuis 2014.

L'ICP compte plus de 200 universités partenaires, dans 55 pays.

Aujourd'hui encore, l'Institut Catholique de Paris s'appuie sur une tradition intellectuelle forte, nourrie par les Humanités et le dialogue entre religion, culture et société.

Publié le 30 octobre 2025 – Mis à jour le 31 mars 2026

A lire aussi

À LA UNE

150 ANS DE L'ICP

CULTURE

Tous les tags